

SALLES-ARBUISSONNAS EN BEAUJOLAIS (RHONE)

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 6 OCTOBRE 2020

Présents : **PARIZOT Stéphane – GUILLARME Grégory – ROGNARD Carole – DENIZOT Eric – MONTVERNAY Didier – RAMPON Pascal – JOMAIN Chloé – BOUCHARD Dominique - BOIS Marjorie – FOURNIER Mickael– MORAND Frédéric – ZOCCHETTI Céline – PICOD Edouard - PINEAU Marc-Henri - SAUZE-PARIZOT Vanessa**

Excusé(s) :
Absent(s) :
Démissions :

LA BENOITE : *Huis-Clos demandé par le Maire et voté à l'unanimité*

Le Conseil Municipal autorise le Maire à modifier le bail commercial, à savoir : Inscrire uniquement l'activité « Hôtel-Restaurant ».

AGGLO « VILLEFRANCHE-BEAUJOLAIS-SAONE » :

Il est demandé aux conseillers de se positionner quant aux commissions qu'ils souhaitent intégrer.

Syndicat des eaux : Mr DUMONTET a été élu président. Malgré la sécheresse, le niveau des nappes phréatiques est correct pour notre territoire.

Office du Tourisme : A cause de la crise sanitaire, le nombre de touristes a nettement chuté. Cependant, les touristes locaux et régionaux ont été nombreux à venir visiter notre région. Ce qui a permis de sauver quelque peu la saison. Projet de l'OT : création d'une application « Route des vins » en 2021, et d'une application « Randonnées » en 2022.

URBANISME :

Suite à la venue en mairie de Mme DASTARAC (ABF), il a été conseillé à la commune de procéder à la remise à jour du règlement de la SPR (Site patrimoniale remarquable). A prévoir pour début 2021.

BATIMENTS :

Ecole : Des travaux sont à réaliser dans ce bâtiment (fuites nombreuses sur le toit, problème de sanitaires côté maternelle). Il serait souhaitable que ce bâtiment fasse l'objet d'une étude complète, tant au niveau énergétique (isolation, chauffage, etc...) qu'au niveau toiture.

PERSONNEL :

Cantine : La commune recherche une personne pour assurer un remplacement, à raison de 2h/jour d'école, à compter de la rentrée des vacances de la Toussaint.

CNAS : Mr PARIZOT est nommé représentant des élus pour notre commune, au sein de cet organisme de prestations sociales. Mme BURNY est représentante des employés.

NOEL DES ANCIENS :

Compte tenu de la crise sanitaire, il ne sera pas possible, cette année, d'offrir un repas aux personnes, âgées de 70 ans et plus. Toutes les personnes, se verront remettre un panier. Ce panier sera distribué, en fin d'année, par l'ensemble des membres du conseil municipal et les membres extérieurs au CCAS (Mmes BEROUJON Corine, LARGE Hélène et Mr Cyril ROSELLO).

BULLETIN MUNICIPAL :

Les associations sont invitées à envoyer leur texte et photos au plus vite. La société ROUGE et VERT assurera la conception.

ECOLE :

La commission « Ecole » a rencontré le directeur, en date du lundi 5 octobre. Il a été soulevé le problème des effectifs. Effectifs tendant à diminuer ces dernières années. Pour la rentrée 2021-2022, le prévisionnel est à 82 élèves. Il ne faudrait pas descendre au-dessous, car le plancher pour la suppression d'une 4^{ème} classe est fixé à 78 élèves. Si tel était le cas, le directeur n'aurait plus de journée de décharge, les classes seront plus chargées et à 3 niveaux.

Pour remédier à cette situation, des pistes ont été lancées : Développement du parc locatif, voir avec les communes avoisinantes, si trop d'enfants dans leur école, la possibilité que certains enfants puissent être scolarisés dans notre école.

Mme BOIS a précisé que les relations sont toujours très courtoises entre les enseignants et la mairie, d'un lieu agréable et du matériel performant pour travailler.

AGENCE POSTALE COMMUNALE :

L'agence sera fermée du 19/10 au 31/10/2020. La Poste a communiqué les chiffres des opérations réalisées dans cette agence pour la période d'octobre 2019 à septembre 2020. Très bons résultats.

ARBRE DE LA SOLIDARITE :

En collaboration avec l'organisme « Notre-Dame des Sans-Abri », la commune va planter un arbre de la solidarité, vers le portail de l'entrée de la salle du Breuil, le samedi 17/10 à 10h. Coût de l'opération : 1000 €. Compte tenu de la crise sanitaire, cette opération se fera en comité restreint.

INTEMPERIES ALPES MARITIMES :

Suite aux importantes intempéries survenues début octobre dans des communes des Alpes-Maritimes, le conseil décide d'attribuer une subvention, d'un montant de 500,00 €. Cette somme sera versée à l'Association des Maires des Alpes-Maritimes. Association qui est chargée de collecter et répartir les dons entre les communes sinistrées.

PROCHAINES REUNIONS :

Lundi 2 novembre 2020

Mardi 1^{er} décembre 2020

Mardi 5 janvier 2021

